



SCIERIES | SCP 125.02 | JUILLET 2026

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} juillet 2026

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2026

Au 1^{er} juillet 2026, une indexation de 1,09% est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} juillet 2026 :

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEURS - 38H/SEMAINE

CATÉGORIES	38H/SEMAINE	39H/SEMAINE	40H/SEMAINE
Non-qualifié à l'embauche	16,92 €	16,49 €	16,07 €
Non-qualifié, après 6 mois	16,99 €	16,55 €	16,14 €
Spécialisé	17,21 €	16,77 €	16,35 €
Qualifié	17,45 €	17,00 €	16,58 €
Surqualifié	18,11 €	17,65 €	17,20 €

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEUR TRANSPORTEUR ROUTIER

Salaire minimum	17,21 €
RGPT	0,77 €

SALAIRE MINIMUM ÉTUDIANTS

AGES	38H/SEMAINE	39H/SEMAINE	40H/SEMAINE
15 ans	9,60 €	9,35 €	9,12 €
16 ans	9,95 €	9,69 €	9,45 €
17 ans	11,17 €	10,88 €	10,61 €
18 ans	12,56 €	12,24 €	11,93 €
19 ans	13,96 €	13,60 €	13,26 €
20 ans	15,71 €	15,31 €	14,92 €

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et
découvrez
l'app ACV-CSC



La CSCBIE vous
souhaite
*de bonnes
vacances!*



Retrouvez toutes les informations sur
vos jours et votre pécule de vacances
sur **www.lacsc.be/vacances**

